

Règlement «Lidl Glider»

5 planeurs « Lidl », non motorisés, sont remorqués simultanément jusqu'à une altitude de 200 mètres. Un top signale le largage obligatoire à cette altitude. Si pour n'importe quelle raison 1 ou plus des planeurs n'a pas largué à l'altitude de 210 mètres, c'est le remorqueur qui largue les 5 remorques.

Le dernier au sol a gagné. Suivi de l'avant dernier et celui avant. Le classement se fait sur trois engins.

En cas de plus de 5 participants, plusieurs remorquages seront effectués, l'épreuve sera chronométrée.

Le gagnant est déterminé par le plus long temps en l'air.

Tous les pilotes seront groupés en bord de piste pour une meilleure coordination de sécurité.

Bonne chance à tous